Trois choses accompagnent le mort jusqu’à sa tombe : sa famille, sa fortune et son œuvre. Deux d’entre elles reviennent tandis qu’une seule reste : sa famille et sa fortune reviennent et son œuvre reste.

Anas (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Trois choses accompagnent le mort jusqu’à sa tombe : sa famille, sa fortune et son œuvre. Deux d’entre elles reviennent tandis qu’une seule reste : sa famille et sa fortune reviennent et son œuvre reste. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith signifie que lorsque l’individu meurt, les gens, sa famille, ses biens - c’est-à-dire : ses esclaves, ses serviteurs et ce qu'il possède - ainsi que ses œuvres suivent son convoi funéraire jusqu’à sa tombe. Puis, sa famille et ses biens retournent et seules ses œuvres restent avec lui ; si celles-ci étaient bonnes alors cela sera un bien pour lui, et si au contraire, elles étaient mauvaises, cela sera un mal pour lui.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4240